



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES DE CLARENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars, à 1 h00 am sous la présidence de la mairesse, Madame Renée Rouleau.

### Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon (absent)

Siège no 3. Mme Karine Beaudin (par  
téléphonie)

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 2. M. Serge Beaudoin (par téléphone)

Siege no 4. M. Chad Whittaker (absent)

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Sonia Côté à titre de greffière par intérim et directrice générale par intérim

« Le conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville siège en séance extraordinaire ce 18 mars 2020 sont présents Mme Lyne Côté, monsieur David Adams et assistent également à la séance, par voie téléphonique madame Karine Beaudin et monsieur Serge Beaudoin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Sonia Côté, directrice générale et greffière par intérim est également présente.»

« **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi].

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Mme Lyne Côté;

appuyé par Mme Karine Beaudin;

et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le moyen de communication téléphonique.»

**Adopté à l'unanimité.**

---

2020-03-96

### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code Municipal du Québec (CMQ), la directrice générale par intérim déclare avoir convoquer la présente séance extraordinaire et notifier aux membres du conseil le 16 mars 2020 en conformité avec l'article 152 du CMQ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation a bel et bien été notifié doit apparaître au procès-verbal de la présente séance;

Madame Renée Rouleau, mairesse, ouvre la séance à 11h01am et souhaite la bienvenue aux conseillers présents. Il est donc **proposé** par **Mme Lyne Côté** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** de procéder à l'ouverture de la séance dûment convoquée.

**Adopté à l'unanimité.**

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
4. Adoption travaux PPA CE 2019 / chemin Middle
5. Période de questions
6. VARIA
7. Levée de la séance

2020-03

### **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Renée Rouleau, maire constate que le quorum est atteint.

2020-03-97

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 18 MARS 2020**

**Il est donc proposé** par **M. Serge Beaudoin** et appuyé par **Mme Lyne Côté** d'adopter l'ordre du jour tel quel. Il est également convenu que le VARIA ne peut être maintenu étant donné que les membres convoqués ne sont pas tous présents.

**Adoption à l'unanimité.**

2020-03-98

### **4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PPA-CE 00028348-1**

**ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est donc proposé** par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Lyne Côté**

Et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de Saint-Georges-de-Clarenceville approuve les dépenses d'un montant de **133 537.56\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Adoption à l'unanimité.**

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2020-03-99

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams** et  
**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

**ET RÉSOLU QUE** de terminer la séance extraordinaire du conseil à 11h04 am.

**Adoption à l'unanimité.**

---

Mme Renée Rouleau

Mairesse de la  
Municipalité de Saint-Georges-de-  
Clarenceville

---

Mme Sonia Côté

Directrice générale et greffière par intérim de  
la Municipalité de Saint-Georges-de-  
Clarenceville

**Le 18 mars 2020.**